

PROTCOLE SANITAIRE A RESPECTER PAR TOUS POUR LA BONNE SANTE DE CHACUN

Chers adhérents,

Depuis le 2 juin, il est possible de pratiquer une activité sportive individuelle en extérieur ou en salle, en respectant les règles de distanciation physique.

Au regard de cette information, le centre social LOISO a décidé de vous proposer de reprendre une activité sportive. Le présent document vise à rappeler les conditions dans lesquelles l'activité est mise en place. Vous devez en prendre connaissance avant toute participation.

AVANT de vous rendre aux séances proposées, assurez-vous de :

- ne pas avoir de fièvre.
- ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et de consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint du Covid-19.
- de porter une tenue adaptée à l'activité pratiquée (vous ne pourrez pas disposer de vestiaire pour vous changer avant ou après la séance). Les toilettes seront fermées, il n'y aura pas de possibilité de déposer des effets personnels

PENDANT la séance, assurez-vous de :

- venir à l'heure précise des cours
- respecter les éventuels sens de circulation
- respecter une distance physique de minimum de deux mètres entre chaque participant (Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020).
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique (fourni par les animateurs), avant et après la séance. Utiliser exclusivement votre propre matériel et ne jamais l'échanger ou le prêter.
- d'éviter les contacts physiques entre pratiquants avant, pendant et après la séance.
-

✂

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par le centre social LOISO.

Le

Signature :